

Procès-verbal – Conseil municipal

07 septembre 2026

Ouverture de la séance et présentation

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Appel des conseillers municipaux

- **Membres présents** : Olivier XIBERRAS, Anne BRUNET, Nathalie PLANCHE, Scarla DEBARD, Robert TOUZEAU, Franck CARRASCO, Gérard GALLET, Coralie DELMOTTE, Baptiste COUDRAY, Delphine DARENNE, Nathalie FAURE, Véronique PINNETERRE, Anne JAMAIS, Vanessa ESTEVES, Sonia CARREAU, Chantal RAVERDEAU, Benoît COUPECHOUX.

- **Membres représentés / Pouvoirs** :
 - M. Aurélien BRAIN donne pouvoir à M. Gérard GALLET
 - M. Olivier MACARD donne pouvoir à M. Olivier XIBERRAS
 - M. Lucas PINNETERRE donne pouvoir à Mme Véronique PINNETERRE
 - M. Gilles DEMERSSEMAN donne pouvoir à Mme Anne JAMAIS
 - M. Gérard PIESYK donne pouvoir à Mme Sonia CARREAU
 - M. Alain THURET donne pouvoir à M. Benoît COUPECHOUX

Le quorum est largement atteint.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Anne BRUNET est désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Institutions et vie politique

1. Désignation des représentants au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

DÉROULEMENT ET DÉLIBÉRATIONS COMPLÈTES

1. Institutions et vie politique

- **Objet** : Désignation des représentants au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).
- **Rapporteur** : Monsieur le Maire.

Exposé du Rapporteur :

Monsieur le Maire rappelle les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (notamment l'article 1609 nonies C) régissant le fonctionnement de la CLECT. Il indique que la commune doit désigner ses représentants au sein de cette commission, à raison de :

- **Deux membres titulaires**
- **Un membre suppléant**

Interventions et débats :

- **Intervention de M. Benoît COUPECHOUX (Opposition) :**

M. COUPECHOUX prend la parole pour formuler une remarque d'ordre réglementaire concernant le fonctionnement du Conseil. Il indique formellement :

« Je rappelle que la règle est bonne si elle s'applique à tous. Cela ne concerne pas la discipline tactique, mais une vraie règle légale de fonctionnement du conseil municipal qui n'est pas respectée. Je demande que cette absence soit actée au procès-verbal de ce jour et que la régularisation intervienne sans aucun retard. Chaque conseiller municipal exerce personnellement son mandat et doit pouvoir s'assurer du respect des règles encadrant les décisions du conseil municipal. Nous sommes tous comptables et responsables devant nos citoyens. La transparence et le vrai fonctionnement du conseil municipal sont donc une responsabilité collective. »

- **Réponse de M. le Maire :**

Monsieur le Maire prend acte de cette remarque et indique apprécier le sens du devoir municipal rappelé. Il précise la nécessité d'avancer rapidement sur la désignation des représentants pour que la commune siège à la CLECT. Il indique également que les ajustements nécessaires concernant l'approbation des comptes rendus des séances précédentes seront apportés.

Appel à candidatures :

Monsieur le Maire procède à l'appel des candidatures :

- **Titulaires :**
 1. M. Franck CARRASCO
 2. M. Olivier XIBERRAS
- **Suppléant :**
 1. M. Robert TOUZEAU

Vote :

Monsieur le Maire propose d'effectuer le vote à main levée, ce qui ne rencontre aucune opposition au sein de l'assemblée.

- **Désignation des membres titulaires (M. Franck CARRASCO et M. Olivier XIBERRAS) :**
 - **Pour :** Vote à la majorité
 - **Contre :** 0
 - **Abstentions :** 5 abstentions
- **Désignation du membre suppléant (M. Robert TOUZEAU) :**
 - **Pour :** Vote à la majorité
 - **Contre :** 0
 - **Abstentions :** 5 abstentions

Décision : M. Franck CARRASCO et M. Olivier XIBERRAS sont désignés membres titulaires, et M. Robert TOUZEAU est désigné membre suppléant au sein de la CLECT.

QUESTIONS DIVERSES

1. Journées Européennes du Patrimoine :

- Une question est posée concernant la participation et l'organisation des Journées du Patrimoine à venir.
- Monsieur le Maire répond qu'une réflexion est en cours avec l'équipe municipale pour adapter la formule d'animation et de visites.

2. Drapeaux institutionnels / Pavoisement :

- Une remarque est faite concernant l'absence des drapeaux européens sur le parvis de la mairie.
- Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une mesure temporaire destinée à faciliter l'accès technique et pratique aux jardinières pour leur entretien. Le pavoisement habituel sera rétabli dès les interventions terminées, M. le Maire réaffirmant l'attachement de la commune aux symboles républicains et européens.

Clôture de la séance à 18h25.